



Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 17 OCTOBRE 2019

Rapport n° CP 2019-464

**Formations sanitaires et sociales - solde de fonctionnement du secteur social -
équipement du secteur sanitaire - fonds d'urgence - conventions LMD**

Texte de l'amendement :

Un article supplémentaire, ainsi rédigé, est ajouté à la délibération :

« Article 9 - Prise en charge par la Région des frais complémentaires des étudiant-es en soins infirmiers

S'engage à prendre immédiatement les mesures suivantes en faveur des étudiant-es en soins infirmiers :

- . prise en charge par la Région des frais complémentaires des étudiant-es en soins infirmiers (matériels, consultation médicales obligatoires...);*
- . Valorisation des bourses et versement rapide ;*
- . prise en charge de la carte étudiante permettant l'accès aux restaurants et aux bibliothèques universitaires, l'ENT, à la médecine préventive...»*

Exposé des motifs

**CONTRE L'ASPHYXIE FINANCIERE DE ETUDIANT-ES EN SOINS INFIRMIERS,
LA REGION DOIT AGIR.**

Depuis plusieurs mois partout en France, les étudiant-es en soin infirmiers (ESI) sont mobilisés pour que les frais complémentaires à leur formation soient enfin pris en charge par les Régions, institutions dont ils dépendent directement.

La liste de leurs frais est longue : achat et entretien des tenues de stage ; achat du matériel lié à l'apprentissage (livres, ciseaux, pinces Kocher...) ; paiement des consultations médicales obligatoires nécessaires à l'entrée en formation... ces frais peuvent monter à près de 350€ par an auxquels s'ajoute les frais d'inscription (600€/an).

Sans oublier les bourses spécifiques aux IFSI qui sont versées, par la Région, de manière tardive et irrégulière sans qu'elles ne soient jamais augmentées contrairement à celles de l'enseignement supérieur (+1,3% cette année, augmentation qui reste insuffisante) ;

S'ajoute à ces revendications financières, une volonté d'accéder à des droits aussi essentiels que la prise en charge par les Régions de la carte étudiante qui permet l'accès aux restaurants et aux bibliothèques universitaires ou encore à l'ENT, l'accès à la médecine préventive...

Dans un contexte où le logement, le transport et l'alimentation requiert un budget important et en augmentation chaque année, ces frais supplémentaires et le versement tardif ainsi que la non-valorisation des bourses représentent un frein conséquent aux études.

Pour les élu-es du groupe Front de gauche, ces frais sont illégaux et participent à l'accentuation des discriminations des ESI par rapport aux étudiant-es des autres filières. Dans le cadre de ses compétences, la Région doit permettre aux étudiant-es en soins infirmiers de poursuivre leurs études dans des conditions correctes en prenant en charge leurs frais complémentaires inhérents à leur formation.

Céline MALAISE
Présidente de groupe